

Procès-verbal de la 154^e assemblée générale

tenue le 9 septembre 2015 2015 à 11h30 à la salle de danse (1-33-177)

Ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Nomination de l'équipe de scrutin :
 - 3.1 Personnes présidente, directrice et secrétaire de scrutin.
 - 3.2 Personnes scrutatrices.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
5. État de la situation :
 - 5.1. Table centrale.
 - 5.2. Table sectorielle.
 - 5.3. Portrait régional de la mobilisation.
6. Plan d'action de mobilisation.
7. Moyen d'action : vote de grève.
8. Divers.
9. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 154.1

« Il est proposé de désigner Camille Chénard présidente de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Claudine Desautels appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 154.2

« Il est proposé d'accepter comme nouvelles et nouveaux membres du SPECS-CSN les vingt-huit enseignantes et enseignants suivants :

Danny Cantin (Biologie), Myriam St-Amant Verret (Biologie), Sabrina Beaudette (Éducation physique), Jean-François Grondin (Éducation physique), Mehdi Chenik (Musique), Jean-Philippe Dutil (Musique), Myriam Genest-Denis (Musique), Pascal Lafrenière (Musique), Viviane Roberge (Musique), Christophe Allaire Sévigny (Sciences sociales), Virginie Bernard (Soins infirmiers), Lydia Delisle Bernier (Soins infirmiers), Caroline Gilbert (Soins infirmiers), Julie Lachapelle (Soins infirmiers), Maria Josefina Moreta (Soins infirmiers), Kathy Poulin (Soins infirmiers), Stéphanie Roy (Soins infirmiers), Kim Tétreault (Soins infirmiers), Nada Tremblay (Techniques administratives), Chantal Larochelle (Techniques de bioécologie), Sophie Beaulieu (Techniques de bureautique), Katia Dupuis (Techniques de bureautique), Alexandre Brizard (Techniques de génie mécanique – maintenance industrielle), Simon Guimond-Dufour (Techniques de l'informatique), Danielle Bouchard (Techniques d'inhalothérapie), Émilie Audet (Techniques policières), Danielle Bouchard (Techniques policières), Mario Genest (Techniques policières). »

Philippe Langlois propose et Diane Guérette appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Nomination de l'équipe de scrutin :

3.1 Personnes présidente, directrice et secrétaire de scrutin.

Résolution 154.3 « Il est proposé de nommer Camille Chénard comme présidente du scrutin et Yves Lafond en tant que directeur du scrutin. »
Jean-Thomas Courchesne propose et Philippe Langlois appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3.2 Personnes scrutatrices.

Résolution 154.4 « Il est proposé de nommer Jean Fradette, Rémy Bergeron, Fabien Burnotte, Josée Lebrun, Diane Guérette, Claire Denis, Yvon St-Jean et Jupiter Nakhla comme personnes scrutatrices. »
Élise Tétreault propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 154.5 « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que proposé. »
Jean-Thomas Courchesne propose et Diane Lafrance appuie.
Adoptée à l'unanimité.

5. État de la situation :

5.1. Table centrale.

Julie Dionne présente aux membres l'état de la situation à la table centrale en comparant les demandes du front commun et les offres patronales (demandes salariales, régime de retraite, autres enjeux de la table centrale/relativité-rangement 21).

5.2. Table sectorielle.

Steve McKay présente aux membres l'état de la situation à la table sectorielle en comparant les demandes des enseignants du Cégep et les offres patronales concernant les conditions de travail ainsi que l'état des travaux.

5.3. Portrait régional de la mobilisation.

Catherine Ladouceur présente aux membres le portrait régional de la mobilisation dans les divers syndicats faisant partie du Front commun. Tous les syndicats du secteur public (Front commun) auront un vote de grève d'ici le 30 septembre.

6. Plan d'action de mobilisation.

Catherine Ladouceur présente le plan de mobilisation du SPECS-CSN établi pour les mois de septembre et octobre (calendrier en annexe) qui inclut des actions tant au niveau du Cégep, qu'au régional et au national. Les activités vont d'une visibilité passive à une perturbation active. Toutes les actions portent le même message de fond : des services publics forts, efficaces et reconnus comme des maillons essentiels du développement d'une société.

Résolution 154.6 « Il est proposé d'adopter la proposition 1 telle que recommandée par le bureau exécutif :
Que les membres du SPECS :
- Adoptent le calendrier d'actions de mobilisation tel que déposé;
- Mandatent le comité exécutif de procéder à toute autre action de perturbation qu'il jugera pertinente en fonction de l'évolution de la situation. »
Claudine Desautels propose et Pierre-Paul Charlebois appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Résolution 154.7

« Il est proposé d'adopter la proposition 2 telle que recommandée par le bureau exécutif :

Que les membres du SPECS mandatent le comité exécutif de convoquer immédiatement une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra aussitôt que possible DÈS QUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EST CONVOQUÉE EN VUE DE L'ADOPTION après le dépôt d'une loi spéciale par le gouvernement. Le lieu et le moment exact de cette réunion éventuelle seront déterminés en fonction du moment de dépôt de la loi spéciale. Dans l'absence de dépôt d'une loi spéciale, la réunion dûment convoquée n'aura tout simplement pas lieu. »

Keith Éthier Delorme propose et Régis Lamothe appuie.

Adoptée à l'unanimité.

7. Moyen d'action : vote de grève.

Catherine Ladouceur explique la proposition 4 afin de faciliter la compréhension de la proposition 3.

Quelques questions sont soulevées :

- l'impact sur notre proposition advenant qu'une instance syndicale se retire du Front commun ;
- la manière de décider de l'application des six jours de grève ;
- clarifier l'expression « actualiser le mandat » dans le libellé de la proposition 4.

Julie Dionne explique le fonds de résistance syndicale du SPECS-CSN (FRS) et Jonathan Leblanc, conseiller à la FNEEQ-CSN, explique le fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP).

Il est mentionné que les règlements présentés à la proposition 3 doivent absolument être adoptés pour que le FDP verse des prestations, le cas échéant.

Résolution 154.8

« Il est proposé d'adopter la proposition 3 telle que recommandée par le bureau exécutif :

Que dans l'éventualité d'un vote de grève positif, l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte les règlements de participation à la grève suivants :

- 1) Tous les membres doivent s'enregistrer sur la fiche prévue à cette fin dans les sept (7) jours qui suivent le déclenchement de la grève.
- 2) Tous les membres doivent s'inscrire à une équipe de piquetage ou être membre d'un comité de grève.
- 3) Chaque membre est tenu de faire son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou participer aux travaux des comités, selon le cas.
- 4) Tous les membres sont tenus d'assister à l'assemblée hebdomadaire d'information.
- 5) Le syndicat verra à organiser les formations syndicales auxquelles les membres sont tenus d'assister. De telles formations tiendront lieu de piquetage pendant la journée.
- 6) Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le FDP.
- 7) Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie écrite des présents règlements.
- 8) Aucune consommation d'alcool ou de drogue illégale ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical. »

Keith Ethier Delorme propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Julie Dionne présente l'analyse de l'exécutif du SPECS-CSN quant à la perte éventuelle de salaire en lien avec une grève versus les gains potentiels (salaire, retraite, rangement, précarité). Steve McKay présente l'analyse de l'exécutif du SPECS-CSN du point de vue du rapport de force vis-à-vis de l'employeur et du gouvernement. Il présente aussi l'importance de notre lutte vis-à-vis de nos emplois ainsi que vis-à-vis la qualité des services destinés à l'ensemble de la population.

Résolution 154.9 « Il est proposé d'adopter la proposition 4 telle que recommandée par le bureau exécutif :
Je mandate le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke - CSN à déclencher une grève légale de 6 jours à exercer en Front commun sur une base rotative et régionale ou nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.
Je mandate le syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke - CSN à actualiser ledit mandat avant la fin de l'exercice de ces journées de grève. »
Philippe Langlois propose et Pierre-Paul Charlebois appuie.

Un questionnement est soulevé concernant les stages. Steve McKay rappelle que dans le contexte d'une éventuelle grève légale, aucun cours ni stage ne peut avoir lieu. Par ailleurs, une préoccupation est émise à l'effet que des compensations financières soient envisagées de la part de la partie patronale dans le cas d'une éventuelle reprise d'activités pédagogiques.

Devant l'absence d'interventions supplémentaires, la présidente d'assemblée décrète que c'est le moment de passer au vote.

Comme il s'agit de se prononcer sur une proposition de grève, l'assemblée procède à un vote secret.

Yves Lafond, directeur du scrutin, présente les modalités pour effectuer le vote secret.

Résultat du vote :

302 pour; 56 contre; 3 abstentions, 0 annulations, sur un total de 361 personnes qui se sont exprimées.
Adoptée à la majorité.

8. Divers.

Aucun.

9. Levée de l'assemblée.

Résolution 154.10 « Il est proposé de lever l'assemblée. »
Jacynthe Busby propose et Elise Tetrault appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Joëlle Brizard, secrétaire